



École secondaire
de la Rencontre

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 5 décembre 2023

À 18 h 30

Au local 273

Procès-verbal

Sont présents :

Nom	Groupe représenté
• Édith Bélanger	Représentante des parents
• Mélanie Leclerc-Desrosiers	Représentante des parents
• Maryse Morin	Représentante des parents
• Nathalie Pelletier	Représentante des parents
• Zoé Cardinal	Représentante des élèves
• Marilou Caron	Représentante des élèves
• Karine Godbout	Représentante de la communauté
• Denis Bois	Représentant des enseignants
• Michèle Chouinard	Représentante des enseignants
• Isabelle Moreau	Représentante des enseignants
• Nathalie Moreau	Représentante du personnel de soutien
• Johanne Fournier	Représentante du personnel professionnel

Sont également présents à la table du conseil :

• Mathieu Pelletier	Directeur
• Mélanie Vaillancourt	Directrice adjointe (observatrice)

Sont absentes :

• Nelly Leblanc	Représentante des élèves
• Marjorie Lamarre	Représentante de la communauté
• Andréanne Richard	Représentante des parents

1- Mot de bienvenue et vérification du quorum

La séance est ouverte à 18 h 30. M. Mathieu Pelletier souhaite la bienvenue et débute la séance. Il constate le quorum et ouvre la séance.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Maryse Morin et appuyé par Mme Mélanie L.-Desrosiers, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel quel.

3- Adoption et suivi du procès-verbal, séance tenue le 7 novembre 2023

Sur proposition de Mme Nathalie Pelletier et appuyé par Mme Mélanie L.-Desrosiers, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2023 tel quel.

Il y aura un ajout de Karine Godbout et Marjorie Lamarre au niveau des présences.

10. **Campagne de financement – Voyage 2023-2024** : Proposition de Mme Maryse Morin de faire un Salon du cadeau. Profit de la location des tables pour un voyage. Il pourrait aussi avoir une table pour la vente de cônes de jujubes.

4- Situation financière du fonds 1 et 2 au 30 novembre 2023

M. Mathieu Pelletier présente les nouvelles allocations (en gris) que nous avons reçues en date du 30 novembre 2023. Il présente aussi les dépenses encourues au 30 novembre 2023 pour les fonds 1 et 2.

5- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSSCS 2024-2025 à 2026-2027

Présentation du Plan triennal pour les 3 prochaines années scolaires. Toutes les écoles primaires restent ouvertes pour les trois prochaines années selon la prévision de clientèle. Ce document sera présenté aux municipalités.



Les municipalités et écoles sont consultées.

Les membres du conseil d'établissement sont en accord avec la décision de laisser toutes les écoles du pôle 7 ouvertes.

Les règles viennent du Centre de service scolaires et seront retravaillées par le conseil d'administration de la CSSCS.

6- Mois de décembre et vendredi 22 décembre 2023 – Activités de Noël

2023

 **Décembre** 

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1 collation: rice krispies à l'ouverture de la Coop des Jaguars	2
3	4 Assemblée générale	5	6 décoration de cartes de Noël dans le Hall	7 Journée thématique pyjama collation: céréales	8 Pédagogique	9
10	11	12 11h50: Présentation du film la Guerre des Tuques	13	14	15 Conseil de ministres collation: cannes de Noël	16
17	18 Assemblée générale	19 11h50: Présentation du film le Grinch	20	21 Journée thématique ugly sweater	22 Journée chic+activités	23
24	25	26	27	28	29	30
31	<i>C'EST LE TEMPS DES VACANCES</i>					

Vendredi 22 décembre 2023
Journée chic : Porte tes plus beaux habits!

8h15	Accueil des élèves
1^{re} période : 8h45 à 10h00	
8h45	Prise des présences en classe
8h50 à 10h	Bingo de Noël dans le hall
	Patinage libre à l'aréna
	Atelier culinaire : confection des biscuits qui seront le dessert
	Jeux vidéo – tournoi NHL au local des gamers
2^e période : 10h à 11h30	
10h à 11h30	Partie de hockey à l'aréna - <i>Les 4^e et 5^e secondaires contre le personnel et les autres niveaux!</i> <i>Les joueurs pourront se rendre à l'aréna dès 9h30. L'échauffement aura lieu de 10h à 10h10.</i>
	Jeux de société et tournoi de cartes au 2 ^e étage de l'aréna
	Distribution de chocolat chaud
Dîner : 11h30 à 12h45	
11h30	Dîner pizza, salade et petites patates (les biscuits pour le dessert) dans la cafétéria (3 \$ le repas et 2 \$ par pointe supplémentaire)
12h00 à 12h45	Gymnase : Début du tournoi de volleyball – Il y aura un plateau participatif et un plateau compétitif. Les équipes seront divisées par cycle (1 ^{er} cycle et 2 ^e cycle) et devront obligatoirement être composées de 3 garçons et 3 filles et 1 enseignant (il devra avoir des élèves sur tous les niveaux du cycle)
	Ouverture du Lab créatif
	Karaoké et danse en ligne dans le hall
	Film de Noël à l'auditorium
3^e période : 12h45 à 14h00	
12h45 à 14h	Tournoi de volleyball au gymnase (suite)
	Film de Noël à l'auditorium (suite)
	Atelier de décorations de Noël (fabrique ta décoration avec des objets recyclés)
	Tournoi de billard à la salle de jeux
	Ski de fond/raquette
4^e période : 14h à 15h30	
14h à 14h10	Prise des présences dans les classes
14h10	Dans le hall : lumières d'ambiance, cocktail, bar à bonbons et croustilles
	Dans le hall : spectacle de musique fait par d'anciens élèves de l'école et danse
	Dans le hall des 4 et 5: Jeux (chaise musicale, bas avec patate, etc.)
15h30	Fin de la journée

7-

Critère d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2024-2025

Critères d'inscription pendant la période officielle d'inscription

Le centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles, conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par le centre de services scolaire, après consultation du comité de parents.

Le centre de services scolaire inscrit dans chaque école, selon les services offerts, leur capacité d'accueil respective, et dans l'ordre suivant :

1. l'élève du secteur habituel de fréquentation de cette école ayant complété sa demande d'inscription;
2. l'élève en transfert administratif en raison des services offerts à cette école (ex. : préscolaire 5 ans, classe d'adaptation scolaire);
3. l'élève hors secteur dont un frère ou une soeur est déjà inscrit et fréquente cette école;
4. l'élève hors secteur ayant fait un choix d'école autre que celle de son secteur habituel de fréquentation;
5. l'élève d'un autre centre de services scolaire qui fait le choix d'une école de notre centre de services scolaire.

Précisions :

Dans tous les cas ci-dessus mentionnés, le centre de services scolaire se réserve le droit de déplacer des élèves vers une autre école, et ce, même si l'inscription a été faite durant la période désignée, et sous réserve de 8.2.

Une nouvelle demande d'inscription hors secteur pourrait être refusée en fonction de la capacité d'accueil de l'école, des services offerts ou des critères du MEQ, même si celle-ci est effectuée dans les délais prévus.

8-

Cadre local d'organisation scolaire 2024-2025

Voir le Cadre d'organisation scolaire 2024-2025 en annexe.

En résumé :

1^{er} cycle (1^{re} et 2^e secondaire) :

Français : Il y a 7 périodes, mais recommandé 8 périodes (même chose que 2023-2024). La période de différence est placée en anglais.

CCQ : Ajout d'une période pour être à 2 périodes vu l'examen du MELS en 2^e secondaire. Le régime recommande 2 périodes.

Anglais : Une période de moins pour mettre en CCQ. Les anglais de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire seront fait en 2 ans. Ces élèves seront évalués par la suite pour poursuivre leur anglais en 3^e secondaire (soit en anglais 3^e secondaire ou anglais de 4^e secondaire).

Pour les élèves de 1^{re} secondaire en 2023-2024 feront de l'anglais de 1^{re} secondaire jusqu'en avril (au lieu de janvier) et débiteront le 2^e secondaire en avril 2024. Après analyse des apprentissages des élèves, il y a eu cet ajustement pour l'année scolaire 2023-2024 comparativement du Cadre d'organisation scolaire 2023-2024 qui avait été présenté en décembre 2022.

2^e cycle (3^e, 4^e et 5^e secondaire) :

Changements :

Option de 2^e cycle : Changement Activité artistique à 4 périodes au lieu de 2 périodes et Arts et multimédia à 2 périodes au lieu de 4 périodes.

CCQ : Changement d'Éthique et cultures religieuses pour Culture et citoyenneté québécoise.

CPC :

Ajout de périodes pour Concentration entrepreneuriat (6 périodes) Les périodes ont été prises en français, histoire et géographie.

FPT et FMS : Temps prescrit donc ne peut pas être modifié.

Il est proposé et accepté à l'unanimité d'approuver le Cadre local d'organisation scolaire pour 2024-2025 présenté.

9- **Assemblée générale des parents 2024-2025 – Mardi 3 septembre 2024**

La prochaine assemblée générale des parents sera mardi 3 septembre 2024 à 19h.

10- **Rapport du comité de parents**

Mme Mélanie Leclerc-Desrosiers mentionne que la rencontre sera la semaine prochaine. Elle nous fera parvenir le détail par courriel.

11- **Rapport du gouvernement étudiant**

- Sortie théâtre avec les élèves de 4^e secondaire est annulée, mais devrait être reportée.
- Les élèves suggèrent une sortie à l'opéra.
- Projet de loi RSEQ en cours (chandail).
- Renouvellement des articles promotionnels.
- Concours SRAC : Nous n'avons pas gagné.

12- **Correspondance**

Aucune

13- **Divers**

Aucun

14- **Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu mardi 2 avril 2024 à 18 h 30.

15- **Levée de l'assemblée**

À 20 h 30, proposée par M. Denis Bois et appuyée par Mme Nathalie Moreau de lever l'assemblée.

Adopté le 2 avril 2024

Mathieu Pelletier
Directeur

Mélanie L.-Desrosiers
Présidente

Date



ANNEXE

Version finale

CADRE LOCAL D'ORGANISATION SCOLAIRE

2024-2025

Discuté au CPEE le 20 octobre 2023

Présenté et accepté à l'assemblée générale des enseignants le 28 novembre 2023

Présenté et approuvé au conseil d'établissement le 5 décembre 2023



PARCOURS DE FORMATION AU SECONDAIRE

PREMIER CYCLE

FORMATION DE BASE COMMUNE



PREMIERE ANNEE DU PREMIER CYCLE (1^{RE} SECONDAIRE)

MATIÈRES OBLIGATOIRES

MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE	COMMENTAIRE
Mathématique	063126	MAT106	150	6	6	
Français	132108	FRA107	175	7	8	Le régime pédagogique suggère 8 périodes.
Concentration langue : Anglais accéléré	134104 134204	ANG105 ANG205	150	5	4	Le régime pédagogique suggère un total de 8 périodes pour ces deux cours. Avec la période supplémentaire en 1 ^{re} secondaire, ils ont un total de 6 périodes.
Histoire et éducation à la citoyenneté	087103	HEC103	75	3	3	
Géographie	095103	GEO103	75	3	3	
Science et technologie	055104	SCT104	100	4	4	
Culture et citoyenneté québécoise	080102	CCQ102	50	2	2	
Sous-total			750	30	30	

POSSIBILITE A

ARTS ARTS OU MUSIQUE

MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE
Arts plastiques	168104	ARP104	100	4	4
Musique	169104	MUS104	100	4	4
Sous-total			850	34	34

MATIERE OBLIGATOIRE

MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE
Education physique et à la santé	043102	EDP102	50	2	2
Total			900	36	36

Le cheminement A respecte les suggestions du régime pédagogique pour les Arts et l'Éducation physique.

POSSIBILITE B

CONCENTRATION SPORT HOCKEY ET SAINES HABITUDES DE VIE OU VOLLEYBALL ET SAINES HABITUDES DE VIE

MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE
Hockey et saines habitudes de vie	043102	HOC104	100	4	2
Volleyball et saines habitudes de vie	043102	VOB104	100	4	2
Sous-total			850	34	32

MATIERE OBLIGATOIRE ARTS OU MUSIQUE

MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE
Arts plastiques	168104	ARP102	50	2	4
Musique	169104	MUS102	50	2	4
Total			900	36	36

Pour le cheminement B, le régime pédagogique suggère 2 périodes pour l'Éducation physique et 4 périodes pour les Arts.



DEUXIEME ANNEE DU PREMIER CYCLE (2^E SECONDAIRE)

MATIERE OBLIGATOIRE

MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE	COMMENTAIRE
Mathématique	063226	MAT206	150	6	6	
Français	132208	FRA207	175	7	8	Le régime pédagogique suggère 8 périodes.
Concentration langue : Anglais accéléré	134204 134304	ANG205 ANG305	150	5	4 ou 8	Le régime pédagogique suggère 4 périodes.
Histoire et éducation à la citoyenneté	087213	HEC203	75	3	3	
Géographie	095203	GEO203	75	3	3	
Science et technologie	055204	SCT204	100	4	4	
Culture et citoyenneté québécoise	080202	CCQ202	25	2	2	
Sous-total			750	30	30	

POSSIBILITE A

ARTS ARTS OU MUSIQUE

MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE
Arts plastiques	168204	ARP204	100	4	4
Musique	169204	MUS204	100	4	4
Sous-total			850	34	34

POSSIBILITE B

CONCENTRATION SPORT HOCKEY ET SAINES HABITUDES DE VIE OU VOLLEYBALL ET SAINES HABITUDES DE VIE

MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE
Hockey et saines habitudes de vie	043202	HOC204	100	4	2
Volleyball et saines habitude de vie	043202	VOB204	100	4	2
Sous-total			850	34	32

MATIERE OBLIGATOIRE

MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE
Education physique et à la santé	043202	EDP202	50	2	2
Sous-total			900	36	36

Le cheminement A respecte les suggestions du régime pédagogique pour les Arts et l'Éducation physique.

MATIERE OBLIGATOIRE ARTS OU MUSIQUE

MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE
Arts plastiques	168204	ARP202	50	2	4
Musique	169204	MUS202	50	2	4
Sous-total			900	36	36

Pour le cheminement B, le régime pédagogique suggère 2 périodes pour l'Éducation physique et 4 périodes pour les Arts.



**PARCOURS DE FORMATION
AU SECONDAIRE**

DEUXIEME CYCLE

FORMATION DE BASE DIVERSIFIÉE



PREMIERE ANNEE DU DEUXIEME CYCLE (3^E SECONDAIRE)

MATIERE OBLIGATOIRE						
MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE	COMMENTAIRE
Français	132308	FRA308	200	8	8	
Mathématique	063306	MAT306	150	6	6	
Histoire du Québec et du Canada	085304	HQC324	100	4	4	
Projet personnel d'orientation	106304	PPO302	50	2	4	Le régime pédagogique suggère 4 périodes pour le parcours « formation générale appliquée ».
Anglais de 4 ^e secondaire	134404	ANG404	100	4	4	
Sous-total			600	24	26	

MATIERE OBLIGATOIRE (CHOIX DE SCIENCES)						
MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE	COMMENTAIRE
Science et technologie	055306	SCT306	150	6	6	
Applications technologiques et scientifiques	057306	ATS306	150	6	6	
Sous-total			150	30	32	

POSSIBILITÉ A	CONCENTRATION SPORTS (CHOIX DE 1)						ET	MATIERE OBLIGATOIRE						
	MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE		MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE	
	Hockey et saines habitudes de vie	043302	HOC304	100	4	2		Arts	Arts plastiques	168302	ARP302	50	2	2
	Volleyball et saines habitudes de vie	043302	VOB304	100	4	2			Musique	169302	MUS302	50	2	2
Sous-total			850	34	34	Total			900	36	36			

OU

POSSIBILITÉ B	CONCENTRATION ARTS						ET	MATIERE OBLIGATOIRE					
	MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE		MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE
	Activités artistiques	168302	ACA394	100	4	2		Éducation physique et à la santé	043302	EDP302	50	2	2
	Stage Band	169302	BAN394	100	4	2							
Sous-total			850	34	34	Total			900	36	36		

OU

POSSIBILITÉ C	CHOIX DE MATIERE A OPTION (CHOIX DE 1)						ET	MATIERE OBLIGATOIRE					
	MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE		MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE
	Stage Band	169352	BAN392	50	2	2		Éducation physique et à la santé	043302	EDP302	50	2	2
	Activités technologiques	062342	ACT392	50	2	2							
Arts et multimédia	181372	APM392	50	2	2	Arts	Arts plastiques	168302	ARP302	50	2	2	
Sous-total			800	32	34		Musique	169302	MUS302	50	2	2	
						Total			900	36	38		

Selon l'organisation scolaire, certaines options pourront être retirées après le choix de cours des élèves. Certains élèves auront leurs choix subséquents.

DEUXIÈME ANNEE DU DEUXIEME CYCLE



(4^E SECONDAIRE)

MATIERES OBLIGATOIRES						
MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE	COMMENTAIRE
Français	132406	FRA406	150	6	6	
Anglais 5 ^e sec	134504	ANG504	100	4	4	
Histoire du Québec et du Canada	085404	HQC404	100	4	4	
Culture et citoyenneté québécoise	080404	CCQ404	100	4	4	Nouveau programme obligatoire
Mathématique 404 Culture société technique (CST)	063414	MAT4C6	150	6	4	
Mathématique 406 Technico sciences (TS)	064426	MAT4T6	150	6	6	
Mathématique 406 Sciences naturelles (SN)	065426	MAT4S6	150	6	6	
Sous-total			600	24	22 ou 24	

MATIERES OBLIGATOIRES (choix de sciences)						
MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE	COMMENTAIRE
Science et technologie	055444	SCT404	100	4	4	Seule la possibilité A est accessibles.
Applications technologiques et scientifiques	057416	ATS406	150	6	6	Les possibilités B, C ou D sont accessibles.
Sous-total			100 ou 150	28 ou 30	26, 28 ou 30	

POSSIBILITÉ A	FORMATION GENERALE						ET	MATIERE OBLIGATOIRE						
	MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE		MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE	
	Sciences et technologie de l'environnement	058404	STE404	100	4	4		Arts	Arts plastiques	168402	ARP402	50	2	2
	Éducation physique et à la santé	043402	EDP402	50	2	2			Musique	169402	MUS402	50	2	2
Sous-total			850	34	32 / 34	Total				900	36	34 / 36		

OU

POSSIBILITÉ B	CONCENTRATIONS SPORTS (CHOIX DE 1)						ET	MATIERE OBLIGATOIRE						
	MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE		MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE	
	Hockey et saines habitudes de vie	043402 046462	HOC404	100	4	4		Arts	Arts plastiques	168402	ARP402	50	2	2
	Volleyball et saines habitudes de vie	043402 046462	VOB404	100	4	4			Musique	169402	MUS402	50	2	2
Sous-total			850	34	32 / 34	Total				900	36	34 / 36		

OU

POSSIBILITÉ C	CONCENTRATION ARTS						ET	MATIERE OBLIGATOIRE					
	MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE		MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE
	Activités artistiques	168402 159442	ACA494	100	4	4		Éducation physique et à la santé	043402	EDP402	50	2	2
	Stage Band	169402 169452	BAN494	100	4	4							
Sous-total			850	34	32 / 34	Total				900	36	34 / 36	

OU

POSSIBILITÉ D	CHOIX DE MATIERE A OPTION (CHOIX DE 1)						ET	MATIERE OBLIGATOIRE					
	MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE		MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE
	Stage Band	169452	BAN492	50	2	2		Éducation physique et à la santé	043402	EDP402	50	2	2
	Activités technologiques	062412	ACT492	50	2	2							
Arts et multimédia	181472	APM492	50	2	2	Arts	Arts plastiques	168402	ARP402	50	2	2	
Sous-total			800	34	30 / 32		Musique	169402	MUS402	50	2	2	
						Total				900	36	34 / 36	

Selon l'organisation scolaire, certaines options pourront être retirées après le choix de cours. Les élèves auront alors leurs choix subséquents



**TROISIEME ANNEE DU DEUXIEME CYCLE
(5^E SECONDAIRE)**

MATIERE OBLIGATOIRE

MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE	COMMENTAIRE
Français	132506	FRA506	150	6	6	
Anglais (Enriched English as a Second Language)	136406	ANG584	100	4	6	Anglais enrichi 4 ^e secondaire
Monde contemporain	092502	MOC502	50	2	2	
Éducation physique	043502	EDP502	50	2	2	
Culture et citoyenneté québécoise	080502	CCQ502	50	2	2	
Anglais (Communication orale)	134502	ANG502	50	2	2	Programme local
Éducation financière	102522	EDF502	50	2	2	
Arts	Arts plastiques	168502	ARP502	50	2	2
	Musique	169502	MUS502	50	2	2
Mathématique CST	063504	MAT5C6	150	6	4	
Mathématique TS	064506	MAT5T6		6	6	
Mathématique SN	065506	MAT5S6		6	6	
Sous-total			700	28	26 / 28	

POSSIBILITÉ A	CONCENTRATIONS SPORTS						ET	CHOIX DE MATIERE A OPTION (4 PERIODES)					
	MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PÉRIODE	UNITE		MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE
	Hockey et saines habitudes de vie	046544	HOC504	100	4	4		Chimie	051504	CHI504	100	4	4
	Volleyball et saines habitudes de vie	046544	VOB504	100	4	4		Physique	053504	PHY504	100	4	4
	Sous-total			800	32	30 / 32		Activités sportives	049544	ACS504	100	4	4
OU													
POSSIBILITÉ B	CONCENTRATION ARTS						OU	Stage band	169552	BAN502	50	2	2
	MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE		Activités technologiques	062512	ACT592	50	2	2
	Activités artistiques	159544	ACA594	100	4	4		Arts plastiques et multimédia	181562	APM592	50	2	2
	Stage band	169504	BAN594	100	4	4		Total	900	36	34 / 36	Total	900
	Sous-total			800	32	30 / 32							

POSSIBILITÉ C	CHOIX DE MATIERE A OPTION (8 PERIODES)					
	MATIERE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE
	Chimie	051504	CHI504	100	4	4
	Physique	053504	PHY504	100	4	4
	Activités sportives	049544	ACS504	100	4	4
	Stage band	169552	BAN592	50	2	2
	Activités technologiques	062512	ACT592	50	2	2
	Activités artistiques	159542	ACA592	50	2	2
Total			900	36	34 / 36	

- L'élève aura 36 périodes de cours, mais selon son choix de son cours de mathématique il obtiendra 34 ou 36 unités pour la sanction de ses études.
- Selon l'organisation scolaire, certaines options pourront être retirées ou certaines combinaisons pourraient être impossibles après le choix de cours des élèves, certains élèves auront alors leurs choix subséquents.



**CHEMINEMENT PARTICULIER CONTINU (CPC)
CLASSE DE PERSEVERANCE EN CONTINU
(1^{re}, 2^e ANNEE ET 3^e ANNEE)**

MATIÈRE OBLIGATOIRE						
MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE	UNITE	COMMENTAIRE
Français	132100-200-300	FRA116	150	6	-	
Mathématique	063100-200-300	MAT116	150	6	-	
Anglais	134100-200-300	ANG113	75	3	-	
Histoire et éducation à la citoyenneté	087100-200-300	HEC112	50	2	-	
Géographie	095100-200-300	GEO111	25	1	-	
Science et technologie	055100-200-300	SCT114	100	4	-	
Éducation physique et à la santé	043100-200-300	EDP112	50	2	-	
Concentration entrepreneuriale (Initiation à l'entrepreneuriat)	104160	ENT116	150	6	-	Programme local
Arts plastiques	168100-200-300	ARP114	100	4	-	
Culture et citoyenneté québécoise	080100-200-300	CCQ112	50	2	-	
TOTAL			900	36		

L'organisation des services éducatifs dans la classe tente de respecter au mieux les heures mentionnées dans le tableau. Les enseignants gèrent les contenus enseignés selon le fonctionnement de la tâche globale. L'horaire de cours des élèves ne contient donc pas de matière identifiée. Seulement un local et un enseignant est inscrit dans chacune des pages horaires.



PARCOURS DE FORMATION AXEE SUR L'EMPLOI

- *FORMATION PREPARATOIRE AU TRAVAIL (FPT)*
- *FORMATION A UN METIER SEMI-SPECIALISE (FMS)*



PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

FORMATION PRÉPARATOIRE AU TRAVAIL (FPT) (1^{RE} ANNÉE)

MATIERE OBLIGATOIRE				
MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE
FORMATION GÉNÉRALE				
Français	130130	FRA136	150	6
Mathématique	067130	MAT136	150	6
Anglais	135130	ANG133	75	3
Expérimentations technologiques et scientifiques	059134	ETS134	100	4
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	093130	GHE133	75	3
Éducation physique et à la santé	045130	EDP132	50	2
Autonomie et participation sociale	103130	APS134	100	4
FORMATION PRATIQUE				
Préparation au marché du travail	199130	PMT132	150	2
Sensibilisation au monde du travail	109134	SMT136	150	6
TOTAL			900	36

L'élève admissible à la formation préparatoire au travail est celui qui:

Le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il commence sa formation, est âgé d'au moins 15 ans peut s'inscrire à la formation préparatoire au travail s'il appert de son dernier bulletin de l'année scolaire ou de son plan d'intervention que:

- Cette formation est celle qui, parmi toutes les formations offertes à l'enseignement secondaire, est davantage susceptible de répondre à son intérêt, ses besoins et ses capacités;
- L'élève respecte les conditions particulières d'admission à la formation préparatoire au travail prévues à l'article 23.4
- Article 23.4 L'élève peut être admis à la formation préparatoire au travail s'il n'a pas atteint les objectifs des programmes d'études de l'enseignement primaire dans les matières langue d'enseignement et mathématique.

L'élève inscrit à la formation préparatoire au travail reçoit, en concomitance, la formation générale et la formation pratique.



PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

FORMATION PRÉPARATOIRE AU TRAVAIL (FPT) (2^E ANNÉE)

MATIERE OBLIGATOIRE				
MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE
FORMATION GÉNÉRALE				
Français	130230	FRA235	125	5
Mathématique	067230	MAT235	125	5
Anglais	135234	ANG232	50	2
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	093230	GHE232	50	2
Éducation physique et à la santé	045234	EDP232	50	2
Autonomie et participation sociale	103230	APS234	100	4
FORMATION PRATIQUE				
Préparation au marché du travail	199230	PMT234	100	4
Insertion professionnelle (stage)	108230	INP238 INP200	300	12
TOTAL			900	36

L'élève admissible à la formation préparatoire au travail est celui qui:

Le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il commence sa formation, est âgé d'au moins 15 ans peut s'inscrire à la formation préparatoire au travail s'il appert de son dernier bulletin de l'année scolaire ou de son plan d'intervention que:

- Cette formation est celle qui, parmi toutes les formations offertes à l'enseignement secondaire, est davantage susceptible de répondre à son intérêt, ses besoins et ses capacités;
- L'élève respecte les conditions particulières d'admission à la formation préparatoire au travail prévues à l'article 23.4
- Article 23.4 L'élève peut être admis à la formation préparatoire au travail s'il n'a pas atteint les objectifs des programmes d'études de l'enseignement primaire dans les matières langue d'enseignement et mathématique.

L'élève inscrit à la formation préparatoire au travail reçoit, en concomitance, la formation générale et la formation pratique.



PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

FORMATION PRÉPARATOIRE AU TRAVAIL (FPT) (3^E ANNÉE)

MATIERE OBLIGATOIRE				
MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE
FORMATION GÉNÉRALE				
Français	130234	FRA333	75	3
Mathématique	067234	MAT333	75	3
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	093234	GHE332	50	2
Autonomie et participation sociale	103234	APS332	50	2
FORMATION PRATIQUE				
Préparation au marché du travail	199233	PMT332	50	2
Insertion professionnelle (stage)	108234	INP332 INP300	600	24
TOTAL			900	36

L'élève admissible à la formation préparatoire au travail est celui qui:

Le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il commence sa formation, est âgé d'au moins 15 ans peut s'inscrire à la formation préparatoire au travail s'il appert de son dernier bulletin de l'année scolaire ou de son plan d'intervention que:

- Cette formation est celle qui, parmi toutes les formations offertes à l'enseignement secondaire, est davantage susceptible de répondre à son intérêt, ses besoins et ses capacités;
- L'élève respecte les conditions particulières d'admission à la formation préparatoire au travail prévues à l'article 23.4
- Article 23.4 L'élève peut être admis à la formation préparatoire au travail s'il n'a pas atteint les objectifs des programmes d'études de l'enseignement primaire dans les matières langue d'enseignement et mathématique.

L'élève inscrit à la formation préparatoire au travail reçoit, en concomitance, la formation générale et la formation pratique.



PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

FORMATION MENANT À L'EXERCICE D'UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ (FMS)

MATIERE OBLIGATOIRE				
MATIÈRE	CODE MATIERE	CODE DE COURS	HEURE	PERIODE
FORMATION GÉNÉRALE				
Français	132208	FRA248	200	8
Mathématique	063206	MAT246	150	6
Anglais	134204	ANG244	100	4
FORMATION PRATIQUE				
Préparation au marché du travail	199233	PMT242	50	2
Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	196204	PSS248 PSS200	400	16
TOTAL			900	36

L'élève admissible à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé est celui qui:

Le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il commence sa formation, est âgé d'au moins 15 ans peut s'inscrire à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé s'il appert de son dernier bulletin de l'année scolaire ou de son plan d'intervention que:

- Cette formation est celle qui, parmi toutes les formations offertes à l'enseignement secondaire, est davantage susceptible de répondre à son intérêt, ses besoins et ses capacités;
- L'élève respecte les conditions particulières d'admission à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé prévues à l'article 23.5
- Article 23.5 L'élève peut être admis à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, s'il satisfait aux conditions suivantes :
 - 1- Il a atteint les objectifs des programmes d'études de l'enseignement primaire dans les matières langue d'enseignement et mathématique, mais n'a pas obtenu les unités du premier cycle de l'enseignement secondaire dans ces matières;
 - 2- Il respecte les conditions particulières d'admission au programme menant à ce métier semi-spécialisé qui sont établies par le ministre.

L'élève inscrit à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé reçoit, en concomitance, la formation générale et la formation pratique suivantes: